



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 4 juillet 2022 Délibération n° 2022-14

Objet de la délibération : Tarifs des vacances des guides conférenciers

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 34 (dont 31 votants)

Date de convocation : 24 juin 2022

L'an deux mil vingt deux le quatre juillet à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Simone Veil à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Medhi ARTON, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Eric ASTOLFI, Danièle MATHIOT, Marise NADALIN, Laurence PORTE, Colette RÉMOND (Montbardois) ; Gérard VERDREAU, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, GUY MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Jean-Paul QUESTÉ, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Jean-Denis BAULOT, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Yves BILBOT, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Thierry JEAN (Ouche et Montagne) ; Marie-Christine LENOIR (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Graziella GUERRE (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Jean-Marie SIVRY (Saulieu) ; Catherine SADON, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxois-morvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

Vu la délibération du 28 octobre 2004 portant sur les vacations des guides-conférenciers ;
Vu la délibération du 1er mars 2007 portant sur les vacations des guides-conférenciers ;
Vu la délibération n° 2012-53 du 12 décembre 2012 portant sur la tarification des vacations des guides-conférenciers du Pays d'art et d'histoire.

Dans le cadre de son programme annuel de visites-guidées et actions de médiation, en partenariat avec les offices de tourisme du territoire, le Pays d'art et d'histoire de l'Auxois Morvan s'engage, comme indiqué dans la convention signée avec le Ministère de la Culture, à faire appel à une équipe de guides-conférenciers agréés.

Par délibération n°2012-53 du 12 décembre 2012, le tarif des vacations des guides conférenciers a été fixé à =

84€ brut pour 2h30 de visite guidée

56€ brut pour 1h30 de visite guidée

28€ brut par heure de travail (recherche pour une visite, réunion de travail)

Depuis quelques années, le Pays d'art et d'histoire a diversifié ses actions de médiation auprès des scolaires. Au vu de la montée en puissance de ces actions, certains guides conférenciers peuvent être amenés à créer des animations spécifiques de découverte du patrimoine auprès des scolaires.

Il est donc proposé d'ajouter un tarif de vacation pour les animations auprès des scolaires et temps de préparation à 28€ brut par heure.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 34

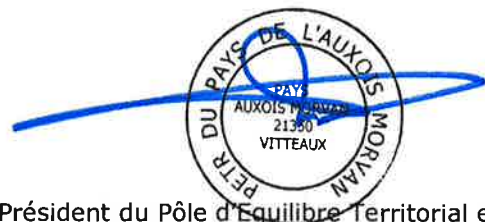
Contre :

Abstentions :

1) Approuve l'ajout d'un tarif de 28€ brut par heure (préparation et animation) pour les visites et ateliers auprès des scolaires

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.*